

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET

Etaient excusé(s) : Denis CORNILLON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Eric WAGON (procuration à Louis QUAIRE), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Virginie PUGLIESE (procuration à Rodrigue ROUBY), Lionel ROUQUET, Margaux HELQUE (procuration à Gérard CROZIER), Josette FRECHET (procuration à Laurent AUBRET), Semya WATBLED AJMI (procuration à Laurent AUBRET)

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Line NAUD

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle à l'assemblée que le poste de directrice générale des services est vacant depuis le départ de la titulaire du poste au cours du premier semestre.

Par délibération du 6 janvier 2020, le conseil municipal avait créé les postes d'attaché, d'ingénieur et d'ingénieur principal, afin de pourvoir à son remplacement.

Un appel à candidatures a été réalisé, à l'issue duquel des entretiens individuels ont été organisés, pour sélectionner le candidat répondant aux critères et compétences exigés.

Le lauréat de cette procédure a finalement décliné la proposition d'embauche de la collectivité.

Il convient donc de relancer l'ensemble de la procédure pour remédier à la vacance du poste.

Dans la perspective de ce recrutement, en vue d'élargir l'offre à des candidats appartenant à la catégorie B de la fonction publique territoriale, il est proposé la modification du tableau des effectifs en procédant à l'ouverture d'un poste de rédacteur principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur principal.

Le Maire d'Alex, Gérard CROZIER

